



Municipalité de Saint-Aimé

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET

Règlement numéro 393-2023-01 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 393-2023 de la Municipalité de Saint-Aimé ».

AVIS PUBLIC est par la présente donnée par la soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 juin 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé a adopté le premier projet de règlement cité précédemment;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 juillet 2024 à 19h00, au bureau municipal situé au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé et au cours de cette assemblée, il sera expliqué la teneur du projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire;
3. Le projet de règlement numéro 393-2023-01 modifie le règlement de zonage afin que celui-ci soit en conformité avec le projet d'agrandissement du parc éolien Pierre-De Saurel;
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 398, montée Sainte-Victoire durant les heures normales d'ouverture;
5. Le projet de règlement s'applique pour l'entièreté du territoire de la municipalité de Saint-Aimé.

Donné à Saint-Aimé, ce **18 juin 2024**

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le **18 juin 2024**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 juin 2024.

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière